

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Arrondissement de
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Date de convocation : 23.02.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le 2 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE - Didier KAZMA – Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Lionel AULANIER – Ambdillah BACAR - Mme Nadine BONTEMPS.

Procurations : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bernard AUGIER,
Mme Laurence ZARATE à M. Faridi ABOUBACARI,
M. Maxime GAILLAC à M. Ambdillah BACAR,
Mme Séverine MAZARS à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
Mme Nicole JANNOT à Mme Christine TEULIER,
Mme Maryline SALVAN à M. Lionel AULANIER,
M. Robert GREVEN à Mme Nadine BONTEMPS.

Absente excusée : Marie-Emilie BOTELLA.

Absentes : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Faridi ABOUBACARI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Attribution du marché pour la signalétique de l'adressage.

Madame la Maire expose à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée en vue de l'acquisition de la signalétique de l'adressage et suite à l'analyse des offres reçues,

Accusé de réception en préfecture
012-211200134-20260302-20260302_03-DE
Reçu le 05/03/2026

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de retenir le prestataire EURL SIGNOVIA pour un coût global de 52 386 € HT.

La présente délibération est approuvée à la majorité moins 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **4 mars 2026**

Publiée ou Notifiée le **4 mars 2026**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,

Faridi ABOUBACARI



Pour extrait conforme,

La Maire,

Christine TEULIER

